L'ABEILLE.

PUBLIÉE ET RÉDIGÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
INSPECTEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

« Il faut que l'UNION soit conservée. »

JEUDI MATIN, 18 AVRIL 1833.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 18 avril.

Nous avons reçu hier des gazettes de New-York, de Philadelphie et de Baltimore du 30 mars, et de Washington du 1er. avril. Ils ne contiennent point de nouvelles d'Europe.

Les journaux de Washington annoncent que l'édifice occupé par les bureaux du département de la trésorerie a été dévoré par un incendie, dans la nuit du 30 au 31 mars. Voici, sur cet événement, des détails que nous extrayons du *National Intelligencer* du 1er. avril:

"C'est avec un vif regret que nous annonçons que l'édifice situé à l'ouest de la résidence du président, et occupé par le département de la trésorerie, a été consumé par un incendie, hier matin, entre deux heures et le lever du soleil. On découvrit le feu d'abord dans la chambre contigue à celle du commis en chef du département, généralement connu parmi les commis et autres officiers sous le nom de salle de M. Lamb. On ignore s'il a commencé au plafond ou au plancher, car tout la chambre était en flammes avant que personne fût arrivé sur les lieux, mais on semble ne pas douter qu'il n'ait pris purement par accident; toute la chambre était en feu avant que l'alarme fut donnée et même jusqu'à ce moment la sentinelle qui montait la garde devant la branche banque assez près de là, ne s'apperçut nullement du feu (Pédifice du département de l'intérieur étant entre elle et le bâtiment de la trésorerie.) Un nombre considérable de personnes accoururent sur les lieux et voyant qu'il serait inutile de chercher à sauver l'édifice, on s'empressa d'emporter les régistres et papiers des différens bureaux. La plus grande partie a été sauvée par l'activité des commis et des citoyens; on espère que peu de régistres ou de papiers de grande importance ont été détruits par les flammes. Tous les livres et papiers du rez-de-chaussée ont été sauvés, quoique dans le plus grand désordre; tous ceux du troisième étage ont été détruits; ceux qui étaient dans les appartemens du second étage, ont été sauvés en grande partie.

Les livres des bureaux du rez-de-chaussée qui ont été sauvés sont ceux du régister de la trésorerie, du trésorier et du premier auditeur. Au second étage presque tous les régistres du premier contrôleur, dont le bureau occupait la plus grande partie des chambres, ont été sauvés, ainsi qu'une partie de ceux appartenant au bureau du secrétaire de la trésorerie, quoique le feu ait d'abord été apperçu dans l'appartement contigu.

Les livres les plus importans des bureaux en rapport immédiat avec le département de la trésorerie, sont tenus dans d'autres bâtiments que celui qui est détruit, et sont par conséquent entièrement saufs; ce sont ceux du 2d contrôleur, des 2e. 3e. 4e. et 5e. auditeurs et du solliciteur de la trésorerie.

Des papiers détruits, la plus grande partie était hors d'usage et d'une date antérieure à 1820. Les plus importans sont peut-être la correspondance du secrétaire de la trésorerie, qui était dans la chambre où le feu a pris naissance.

Quand on aperçut le feu il était une heure avancée de la nuit, toute la population était si profondément ensevelie dans le sommeil qu'il n'arriva d'abord sur les lieux qu'un assez petit nombre de personnes. Peu d'instans après que le premier cri d'alarme se fut fait entendre, le gardien de la cloche de l'hospice des orphelins entendit ce cri et sonna le tocsin, d'où il résulta qu'à l'exception des voisins immédiats, les premières personnes qui arrivèrent au feu furent réveillées par cette cloche et eurent un demi mille à parcourir pour y arriver. Sauver l'édifice eût été de toute impossibilité tant sa construction et les objets qu'il contenait étaient inflammables.

On ne peut considérer ces ruines encore fumantes, sans s'étonner de l'impruudence avec laquelle des livres et des papiers d'une telle importance ont pu être déposés dans un bâtiment qui n'était pas à l'épreuve du feu. Le petit nombre de salles voûtées qui sont dans cet édifice ont entièrement échappé aux flammes et si tout le bâtiment eût été construit de même, le feu n'aurait pu y prendre ou s'il y eût pris, il ne se serait pas étendu au-delà de la chambre où il aurait commencé.

Où était le watchman de l'édifice? C'est une question qu'on se fait naturellement. On nous dit qu'il était malade chez lui, que le jeune homme qui le remplaçait était si profondément endormi qu'il dort, p et-être, à ceux qui brisèrent les portes et le réveillèrent, de n'avoir pas été lui-même la proie des flammes, et même est-il été réveillé, s'il n'est pas visité la chambre où le feu s'est d'abord manifesté, l'alarme du dehors aurait peut-être été le premier avertissement qu'il en eût reçu.

Nous avons vu avec plaisir que les officiers et commis ont fait de louables efforts pour réunir les livres et papiers jetés en désordre, et que vers les deux heures de l'après-midi ils étaient déjà mis en lieu de sûreté."

On lit dans un journal de cette ville:

"Nous croyons de notre devoir d'avertir les citoyens peu défians, de ne pas acheter des titres falsifiés ou supposés, de prétendues concessions de terre dans le Texas. Par une loi de gouvernement mexicain il est positivement défendu de spéculer sur ces terres, de les vendre ou de les jouer. Les concessions ne sont faites qu'à ceux qui habitent la terre, et non à aucun autre; et seulement après six ans de résidence, ils reçoivent un titre parfait. Les pères de familles obtiennent des concessions plus considérables qu'un seul homme; mais nul ne peut posséder une telle propriété s'il ne réside sur les lieux et s'il n'est citoyen.

"Une personne très-respectable, arrivée dernièrement du Texas, nous a rapporté à cet égard plusieurs cas d'insigne fourberie et d'aussi grande erreur. Des ventes de titres imaginaires ont été faites par des roués à des personnes qui habitent les Etats-Unis, entr'autres le Tenessée, le New-York, et ailleurs; et des hommes crédules qui se croyaient possesseurs de terres valant $100,000, ont appris en arrivant au Texas, que ces terres ne *concédaient* mais ne se *vendaient* pas. Par suite, se livrant au desespoir, quelques unes de ces dupes se sont dégoûtées de ce beau pays et l'ont abandonné, parce qu'elles avaient été trompées!

"Tous les journaux et les imprimeries des Etats-Unis devraient dénoncer au public cette abominable déception. Les détenteurs de ces titres pourraient tout aussi bien vendre des terres dans la nouvelle Zemble ou dans la lune.

"Quant au Texas, l'émigration s'y porte rapidement; et l'on a avisé à un moyen d'éviter la loi contre l'esclavage des nègres, mais seulement pour une génération."

(*Louisiana Adv.*)

Les journaux de Paris annoncent que la gabarre le *Lurer*, employée par le gouvernement français pour transporter l'obélisque dont le vice-roi d'Egypte a fait présent à la France, a passé la barre de Rosetta et est arrivée à Alexandrie le 2 février; de manière qu'elle sera bientôt en France.

Le capitaine Baux, arrivé à Salem, venant de Surinam, rapporte que par suite des troubles de la Hollande, et de l'embargo mis à Paramaribo, les habitants ont leurs magasins pleins de sucre et qu'aucune occasion ne s'offre de l'expédier en Europe par des navires hollandais. En conséquence la plupart d'entr'eux ont cessé de cuiper et de mouder leurs cannes, préférant les laisser sur la terre, jusqu'à ce qu'ils puissent expédier leurs sucres par des navires hollandais. Le roi de Hollande a permis à quatre navires américains de charger des produits coloniaux pour la métropole, et l'on disait à Paramaribo qu'il ne serait plus accordé d'autre permission. Il résulte de là, que la mélasse est exceptionnellement chère et rare, les autres denrées coloniales sont aussi fort rares et manquent dans les marchés.

Par suite d'une proclamation du gouverneur de Paramaribo, la plupart des marins appartenant aux navires hollandais qui sont dans le port se sont engagés et prennent garnison au fort Amsterdam; et tous les citoyens sont obligés de monter la garde au fort Zélinda, parce qu'on s'attend à tout moment à une attaque des Anglais ou des Français.

Un membre de la chambre d'assemblée du Bas-Canada a été jeté en prison, pour avoir présenté, dans un journal de Québec, quelques réflexions sur l'orateur de la chambre.

Les Canadiens sont vivement irrités contre le gouverneur parce qu'il n'est même à signer un mandant, procédant à une nouvelle élection pour remplacer un membre de Montréal, qui a été expulsé.

Le directeur de la poste de Nouvelle-Orléans dit, dans une lettre, que la malle-poste qui contenait la grande malle du sud a été jetée, pendant la nuit,—voiture, chevaux, mac-ux lettres et passagers—dans la rivière Connecticut, à trois lieues au-dessous de Passaconnack. Les passagers et les chevaux ont été sauvés, mais la malle est perdue. Le débâcle commençait dans cette rivière, et l'on s'attendait ra-pidement.

M. Latreille, célèbre naturaliste français, est décédé à Paris le 6 février. Sa mort crée une vacance à l'Académie des sciences, et laisse vide la place de conservateur au Musée d'histoire naturelle.

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

MADRID, 8 février.

Il existe en ce moment dans le conseil comme sur le trône deux partis bien distincts. Le Roi et Mlle. Zea Bermudez, d'Ofalia et Cruz, qui se sont ranger de son côté, sont entièrement opposés à toute idée libérale, tandis que la Reine, soutenue par MM. Encima la Cadra, Ulloa et Fernandez del Pino, désire continuer et généraliser le système auquel ces trois ministres doivent leur admission dans le conseil. Ce schisme paraît à tout instant et frappe d'inutilité toutes les mesures du gouvernement.

Tous les partis ont admis que les droits de la jeune Infante ne peuvent être fermement établis que par une déclaration solennelle des Cortès, mais la répugnance invincible du Roi, à tout ce qui ressemble à la représentation nationale a fait retarder jusqu'ici la convocation de cette assemblée. Si cette mesure est décidée, il n'y a pas de doute que les Cortès seront entourées de telles précautions que leurs actes ne pourront s'étendre plus loin qu'à simplement enrégistrer le décret royal.

REVUES LOCALES.

Winokhenchah Wanditikah, ou la femme intrépide.

(FIN)

Enfin deux ans après son mariage il arriva que les Dacotahs durent aller chasser sous les ordres de son époux dans les districts des eaux supérieures du Mississipi. Comme ce voyage devait se faire par eau, n'existait aucun prétexte pour empêcher Winokhenchah Wanditikah de faire partie de cette expédition; les deux femmes s'apprêtèrent donc à partir. Les Dacotahs s'embarquèrent à l'heure convenue, et après avoir franchi les cataractes de St. Antoine, ils établirent leur camp sur le bord oriental du fleuve, un peu au-dessus des rapides. Le soir une violente querelle éclata entre les deux épouses, et si quelques guerriers n'étaient intervenus, le sang aurait peut-être coulé. Quand Toskatnay apprit ce qui s'était passé, il se livra à la plus terrible fureur, et fit de durs reproches à ses deux femmes; mais le poids de sa colère tomba surtout sur la pauvre Winokhenchah; et cependant il faut dire que dans cette circonstance tout le tort était du côté de sa rivale. Les injures de son mari lui avaient déchiré le cœur, car il avait porté d'elle avec un insultant mépris. Elle passa toute la nuit dans les pleurs et les sanglots; pourtant dès que le devoir de continuer la route eut été donné, elle se leva la première et prépara tout pour le départ.

Comme on se disposait à se rembarquer, le fils de l'infortunée Wanditikah se trouva aux pieds de la fille du Héron, qui donna brutalement un coup de pied à cette pauvre créature. Ce lâche traitement nit la mère dans le plus terrible courroux qui se puisse imaginer. Elle vomit un torrent d'injures contre sa rivale et ses fils sur elle avec désespoir. Celle-ci se défendit avec courage, et si les Dacotahs qui les entouraient ne leur eussent pris leurs couteaux des mains, l'une d'elles aurait peut-être perdu la vie dans ce combat. Le deux femmes, revenant alors à leurs ongles et leurs dents, s'arrachèrent les cheveux et se déchirèrent horiblement le visage. Les hommes riaient aux éclats, et les femmes poussaient des cris affreux. Ce tumulte parvint aux oreilles de Toskatnay, qui était occupé non loin de là à accommoder une pirogue; il s'empressa d'accourir, et il dut employer la force pour mettre fin à cette lutte. Cet événement, qui couvrait le jeune chef de ridicule, le mit dans un grand courroux. Il se contenta pourtant d'adresser des reproches à la fille du Huron; mais il se montra sévère envers la malheureuse Winokhenchah Wanditikah; car il la frappa plusieurs fois de sa pagaye et la menaça de la chasser. C'était pour la pauvre femme plus de maux qu'elle n'en pouvait porter. Elle jeta sur lui un regard plein d'indignation, et dit: "Je ne subirai pas deux fois cet outrage!" Puis elle sortit en prenant son fils avec elle. Toskatnay, accoutumé à de semblables scènes, ne fit aucune attention à ces paroles, et la vit partir sans la moindre inquiétude.

Winokhenchah résolut alors de mettre à exécution un projet qu'elle nourrissait depuis long-temps dans son esprit. Elle s'embarqua dans un canot avec son fils, et se dirigea vers les rapides. Aussitôt qu'on l'eut arrêté dans ces dangereux passages, les hommes, les femmes, et Toskatnay, qui commençait à redouter du désespoir de son épouse, suivirent son canot le long du fleuve, et la supplièrent de mettre pied à terre avant qu'il fût trop tard. Les eaux atteignaient alors une très-grande hauteur, et il était impossible d'arrêter le canot. Toskatnay voyant ses supplications inutiles, voulut se précipiter dans les flots pour tenter d'arriver jusqu'à sa femme, mais ce projet était environné de mille périls, et ses compagnons y mirent obstacle. Si la veille Winokhenchah avait reçu de son époux ce témoignage d'intérêt, nul doute qu'elle n'eût renoncé à son affreuse résolution; mais alors elle se contenta de lui faire un geste de dédain, et levant son enfant au-dessus de sa tête, elle l'offrit à ses regards. Ensuite elle entonna d'une voix plaintive son chant de mort.

"Un nuage épais de tous côtés m'enveloppe. La tristesse a désormais succédé à la joie. La vie n'est plus pour moi qu'un pesant fardeau; il ne me reste plus qu'à mourir.

"J'entends au milieu des mugissemens des flots la voix du Grand Esprit qui m'appelle. Bientôt je serai engloutie au fond de l'abîme, et ma voix ne se pourra plus faire entendre.

"Tourne vers moi tes regards, chef orgueilleux. Tu es intrépide dans les combats, tout le monde l'écoute avec respect quand tu élèves la voix dans le conseil. Tu as vu la mort de près, et tu n'as pas eu peur.

"Tu as bravé les couteaux et les haches de l'ennemi, et les flèches ont passé sans te blesser au dessus de ta tête.

"Tu as vu des guerriers tomber à tes côtés; ils combattaient tous avec courage leur dernier soupir; mais tu ne fit jamais plus que ce qu'osera la femme que tu as méprisée.

"On vante beaucoup ta bravoure; jeunes et vieux redisent tes louanges; tu es l'étoile qui guide les jeunes guerriers; et ton nom sera long-temps fameux parmi les Dacotahs.

"Mais quand on célébrera tes exploits, on dira aussi: Il a tué sa femme! et ton nom sera couvert d'opprobre.

"J'ai tué l'animal furieux qui allait te donner la mort; j'ai semé ton grain, et j'ai cousu tes mocassins.

"Quand tu as eu faim, je t'ai donné à manger; et quand tu as eu soif, je t'ai donné de l'eau fraiche. Je t'ai donné aussi un fils et j'ai toujours été soumise à tes volontés.

"Et voilà ma récompense! Tu m'as abreuvée d'ignominie, et tu m'as battue sans pitié!

"Tu m'as préféré une autre femme, tu m'as menacée de me chasser, et tu m'as fait souhaiter l'hiver de la mort.

"Mon fils! mon fils! la vie n'est qu'un océan de misères. Je n'aurais point pour toi l'amour d'une mère, si je ne te dérobais aux malheurs qui ne manqueraient pas de t'assaillir plus tard.

"Pare ta femme d'étoffes brillantes et d'ornemens de métal blanc, Toskatnay; suspends à son cou des colliers de perles; sois doux et bienveillant pour elle; et vois si jamais elle sera ce que je fus pour toi."

En prononçant ces dernières paroles elle atteignit la cataracte; les flots bouillonnans l'entraînèrent ainsi que son fils, et elle disparut avec lui dans l'abyme.

Un an après cet événement, Toskatnay, attaché à la poursuite d'un ours qu'il avait blessé, parvint au bord de la cataracte. Il s'arrêta vis-à-vis le lieu où Winokhenchah avait été engloutie, et se mit à contempler en silence le fleuve écumant. Il serait impossible de dire quelles idées s'étaient alors emparées de son esprit. Maintenant il était parvenu à l'époque de son ambition; il était le grand chef de la tribu, et il avait triomphé du Castor et des Chippeways. Mais celle pour laquelle il avait désdigné les plus douces jouissances de la vie avait été infidèle, et l'avait abandonné pour suivre un autre guerrier dans le Missouri. Pendant qu'il était plongé dans cette rêverie, une biche, blanche comme la neige, et un daim, aussi blanc que sa mère, parurent à ses yeux, et d'une manière si soudaine, qu'il crut qu'ils étaient sortis du fond des eaux. Nul Dacotah n'avait jamais aperçu de semblables objets. Toskatnay demeurait dans une complète immobilité; et celui qui n'avait jamais été intimidé par les plus grands périls, éprouvait en ce moment une superstitieuse terreur. Les deux animaux, sans s'effrayer de sa présence, se dirigèrent de son côté, et passèrent si près de lui, qu'il aurait pu les toucher avec sa carabine; ensuite ils franchirent la colline, et ils disparurent à ses yeux. Alors Toskatnay revint de sa stupeur, et tendant ses bras vers la biche et son faon, il les conjura de revenir. Mais ses prières étant inutiles, il courut au sommet de la colline, et il fut bien étonné de ne pouvoir rien découvrir, car la prairie qui s'étendait au loin avait été tout récemment incendiée, et le terrain était partout très uni.

Il revint alors à son habitation, fit préparer un grand festin auquel il invita tous ses parens, et, à la fin du repas, il entonna son chant de mort; ensuite il apprit à ses convives qu'il avait reçu un avertissement du ciel, afin de se préparer à sa métamorphose, et qu'il avait aperçu les esprits de sa femme et de son enfant. Tous ses parens, frappés comme lui de surprise et de crainte, n'osèrent le rassurer. Trois semaines après, le camp fut attaqué par les Chippeways; Toskatnay parvint à repousser les assaillans, mais il reçut une blessure au côté gauche, et il mourut avant la fin du jour.

Aucun Dacotah ne saurait venir, dire où repose la dépouille mortelle de ce héros; son nom d'éclat sont totalement oubliées; seule la femme vit toujours dans le souvenir du peuple, qui ne cessa d'avoir pour elle la plus grande vénération, et qu'il appela du nom de Winokhenchah Wanditikah, ou la femme intrépide.

(*Lights and shadows of American life.*)

DÉCÈDES hier à 9 heures du matin, MELLE. CELESTE, fille de Pierre Lacostière Labarre, âgée de 7 ans. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à son convoi, qui partira de la maison de M. Carlisle Pollock, rue d'Esplanade, ce matin à 8 heure et demie.

[illegible]

[illegible] Président.]

ACTE

Pour accorder certains pouvoirs au jury de police de la paroisse d'Orléans.

SECT. 1. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*, Que le jury de police de la paroisse d'Orléans aura le pouvoir d'allouer au juge de paix de la dite paroisse sur la rive droite du fleuve une compensation annuelle pour ses services comme tel, qui n'excédera pas la somme de huit-cent piastres.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 28 mars 1833.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ACTE

Autorisant le conseil-de-ville à augmenter les salaires du maire de la Nouvelle-Orléans.

SECT. 1. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*, Que le conseil-de-ville, à dater de la passation de cet acte, et nonobstant toute loi à ce contraire, est et demeure autorisé, à porter les appointements du maire à toute somme qu'il jugera convenable, qui n'excédera pas la somme de six mille piastres.

Signé ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
Signé C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 29 mars 1833.
Signé A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Clemente, Martinez, Havane, Tufts et Clarke.
Goël. Numa, Rezach, Campêche, M S Cucullu.
Goël. Tampico, Calvers, Tampico, J. Dufart.

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, ayant mis en mer le brick Deveron, il a amené dans le port le navire Brunet, le brick Herschell, les goëlettes John Hutson et Bonita.

Bateau de remorque Shark, Howren, des passes, ayant mis en mer, les navires Congress et Arabia, et les goëlettes Tepeyac et Hespurus, il a amené dans le port le navire Saratoga, et les bricks Hope et Horace.

Navire Saratoga, Marshall, de New-York.
Nav re Brunet, Fales, de Thomaston.
Navire Charles Blackmer, parti du Hâvre le 22 fév. au capitaine, sur lest.
Brick Ajax, Collins, de Norfolk, avec 115 esclaves.
Brick Herschel, Williams, de Gibraltar, parti le 2 mars, à Cockayne, Watts et co.
Brick Hope, Galt, de Baltimore.
Brick Horace, Frost, de Boston.
Goël. Bonita, Bateman, de Tampico.
Goël. John Hutson, Almeida, de Véra-Cruz.
Goël. Voladorn, Manuel, de Campêche.
Bateau à vapeur Cora, Streck, de La Fourche.
Bateau à vapeur Black Hawk, Sheridan, d'Opellousas.
Bateau à vapeur Messenger, M'Millen, de Fort-Gibson.

☞ Le brick HOPE, est en déchargement à la rue Jefferson. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis et recevoir leurs marchandises.

☞ Le navire HENRY LEE, venant du Havre, est en déchargement. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis et recevoir leurs marchandises.

PENSIONNAT
DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGE PAR MADAME GRANET.
Maison de M. Lanthreaux, rue Royale, au coin de la rue Saint-Philippe.

CONDITIONS:

Pension, pour 10 mois.	$300
Demi-pension, d°	200
Externat "	100
Blanchissage " (au choix des parens)	20
Harpe, par trimestre	30
Piano, "	21
Chant, "	21
Danse "	21

LE cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature française et de la langue *anglaise*; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de couture, de broderie, de tapisserie et de tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant 5 piastres par mois.

Chaque élève apporte, en entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbale en argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes, et sa mère se garde bien de [illegible] jeunes esprits de terreurs vaines ou d'y exciter encore bien plus d'indifférence.

[illegible] toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications.

18 avril

ON demande de suite une bonne domestique de maison, s'adresser à MDE. GRANET,
18 av rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

PERDU, par le soussigné le 12 mars, un certificat de dix actions de la Compagnie d'Assurance de Négricans, portant le No. 521. Les personnes qui pourraient l'avoir trouvé sont priées de le remettre au bureau de la compagnie, ou à
18 av—3,1pm. S. MITAUD.

SEL DE LIVERPOOL.

REÇU et à vendre par les soussignés du navire Mary, de Liverpool, en débarquement, 2000 sacs sel demi-gros, et fin. CARRIERE & BORDUZAT,
18 av rue St. Louis, No. 11.

COTON d'Appleton, toile à draps, grise, de 4-4, en déchargement de la barque Alasco, de Boston, à vendre par
18 av LINCOLN & GREEN.

VIN de Madère, 5 pipes Madère importé de Calcutta, en décembre 1831, garanti pur, à vendre par
18 avril HARRISON, BROWN & CO.

VIN de Malaga, doux et sec; 50 jarres ancmde; 8 bla. bouchons à bouteille, en débarquement du brick Herschel, de Gibraltar, à vendre par
18 avril LINCOLN & GREEN

A VENDRE à bon marché, une petite quantité de chapeaux de Leghorn, de première qualité et de la mode la plus nouvelle, aussi rubans pour monter les chapeaux de paille. S'adresser à
EVERITT.
18 avril rue St. Louis, No. 10.

UN bon cuisinier (français et anglais) désirerait trouver une place dans une bonne maison. S'adresser chez
18 avril EVERITT, rue St. Louis, No. 10.

A VENDRE.—Un TERRAIN situé au faubourg Marigny, en face de la place Franklin, rue des Français, entre Amour et Bons Enfans, mesurant 50 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, sur lequel il existe une maison, No. 185, divisée en 4 appartements et une cuisine. S'adresser au 20 mai, il n'est point vendu à l'amiable, il le sera le dit jour à l'encan, à la Bourse Hewlett, par H. J. Domingon. Conditions: un tiers comptant, un tiers à six mois et l'autre tiers à douze mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
18 av—8,1pm.

ARC DE RECOMPENSE.

ATTENDU qu'on me vole l'avant dernière nuit, et qu'on a enlevé de chez moi, un coffre contenant 150 piastres en espèces, 115 en billets des différentes Banques de cette ville, ainsi deux billets souscrits par François Layotte et payables à Jacob Manumission, chacun de la somme de $1500, le premier en date du 9 février 1832, payable dans deux ans, et le dernier de la même date payable dans 3 ans, et des billets de M. C. Maher, à l'ordre de Jacob Manumission, de $450 chaque, le premier, payable le 1er. juin 1833, et le second, en juin 1834. Le public est prévenu de ne pas négocier les dits billets, le paiement en est arrêté. La récompense de 50 piastres sera donnée à quiconque fera découvrir les voleurs et recouvrer l'argent.
18 av—3 J. MANUMISSION.

AUX CAPITALISTES.

UNE personne qui a beaucoup de connaissances désire s'associer avec quelqu'un qui pourrait avancer 500 ou 1000 piastres pour former une maison de commission. On donnera des renseignements les plus satisfaisants, s'adresser à EVERITT,
18 av rue St. Louis, No. 10.

AUX ENTREPRENEURS.

LES maîtres maçons qui désirent trouver des manœuvres de toute sorte, se trouveront en s'adressant à M. Everitt, rue St. Louis, No. 10. Un nombre de maçons et charpentiers maintenant sans ouvrage, désireraient trouver de l'ouvrage.
18 av.

THÉATRE D'ORLÉANS.

JEUDI 18 AVRIL 1833.

La première représentation des EXERCICES de la famille RAVEL.

Le rideau se lèvera à 7 heures et demie précises.

Le jeune Gabriel Ravel se fait un devoir d'annoncer au public que sa représentation à bénéfice aura lieu

LUNDI, 23 COURANT.

Composée d'une première représentation de

Jocko ou le Singe du Brésil,

Drame en 3 actes, orné de tout son spectacle, machineries et décorations nouvelles;

d'une première représentation

DES FORCES D'ALCIDE,

OU DES

POSITIONS ACADÉMIQUES,

Par M. Jean Ravel, et des exercices de *DANSES DE CORDE*.

Totalement variées, par toute la famille RAVEL, qui, dans cette soirée redoublera d'efforts et de zèle afin de se rendre une fête plus brillante.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Jeudi, 23 mai 1833, à midi, l'exposera en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie-Joseph Macarty f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain situé en cette ville, entre les rues des Remparts et Bourgogne, mesurant environ 30 pieds 6 pouces de face à la rue Ste. Anne, sur 120 pieds de profondeur (mesure française) borné d'un côté par la propriété de Théophile Macarty, et de l'autre par celle de Marie-Louise Constant, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, briquettes entre poteaux, divisé en deux cabinets, une galerie et une cave et en une autre bâtisse en bois dans le fond divisée en deux chambres et autres bâtisses.

Conditions de la vente: mille piastres payables comptant, et la balance en deux termes égaux de 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
18 avril W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Mardi, 21 mai 1833 à midi, l'exposera en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Ulmer, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Un mulâtre nommé BILL, âgé d'environ 25 ans, un peu cuisinier.

Conditions: 2 tiers comptant, et l'autre tiers à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
18 av W. F. C. DUPLESSIS, rég.

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES,
ONZIEME CLASSE,

Le tirage aura lieu à l'Hôtel de Bishop, rue de la Commune, SAMEDI, 20 avril 1833, à six heures.

LE BUREAU DES DIRECTEURS EST NO. 71, RUE DE LA COMMUNE, VIS-A-VIS L'HOTEL BISHOP.

GROS LOTS,

15000 PIASTRES

PROSPECTUS

1	LOT DE	$ 15,000	$15,000
1	" "	5,000	5,000
1	" "	2,000	2,000
1	" "	2,000	2,000
1	" "	1,614	1,614
5	" "	1,000	5,000
10	" "	600	6,000
100	" "	200	20,000
53	" "	80	4,240
53	" "	40	2,120
106	" "	30	3,180
106	" "	20	2,120
2,067	" "	10	20,670
13,780	" "	5	68,900
16,265	. . . LOTS—Montant à		$158,644

PRIX DES BILLETS.

Billets entier, $5, demis, $2,50, quarts, $1,25 Livrets de 24 billets ayant tous les numéros mis dans la roue (garantis ne pas tirer moins de 60 piastres, et pouvant tirer les 4 gros lots) coutent 120. Livrets de demis et quarts en proportion.
LAWTON & MEAD,
16 avril Directeurs.

LE soussigné partant pour la France, prévient le public qu'il laisse MM. A. et E. Cavelier chargés de sa procuration pendant son absence.
17 av—3fo. [illegible] EGME. AUDEBERT.

10 CAISSES bains de Kirkwright; 10 do. 7-8, coions à chemises blanches; 20 balles domestics 3-8, reçus par le brick Remittance, de Bristol, R. J. et à vendre par
17 av LINCOLN & GREEN.

MOUSSELINES imprimées, manufacturées à Londres et d'un nouveau goût; do. batistes et indiennes, dans le genre des *mousselines* patentées, nous et en couleurs variées, pour femmes; des imprimés très-goût, article pour pantalons; velours imprimés, &c. le tout reçu par le navire Rachel, de Liverpool, et vendu au drawback, et à vendre à des conditions raisonnables, par
HARRISON, BROWN & CO,
17 av rue Royale, No. 117.

SACS DE PITRE.—Vente de Madame de Cette, ayant droit au drawback, avec blanch. cigarres, cordes à balles, papier de balle, [illegible], toile à voile en coton, manufacture de Crooks, chapeaux de Castor superfins, camphre fin raffiné, en vente chez
HARRISON, BROWN & CO,
17 av rue Royale, No. 117.

LOTERIE DU CHEMIN PUBLIC.—La 29me. classe de cette loterie sera tirée demain. Les lots gagnants dans cette loterie ont toujours été payés ponctuellement, et on ne peut douter qu'il en sera de même jusqu'à la fin de la saison, gros lot: $12,000, billets 4 piastres.
S. J. SYLVESTER,
17 av rue du Camp, No. 16.

300 SACS Salpêtre cru; 100 bls. raffiné de 100 liv. chaque; 400 bls. vin sec et doux de Malaga, ayant droit au drawback, et à vendre par
17 av LINCOLN & GREEN.

28 BALLES Toile à draps écrue du pays 4-4; 123 pièces do. à chemises 3-4, 5 cs. robes blanches; 50 balles Toile écrue de Russie, et 4 balles Serges Espagnoles, ayant droit au drawback, et à vendre par
17 av LINCOLN & GREEN.

SEL.—1700 sacs sel de Liverpool, en déchargement du brick Tacitus, à vendre par
17 av LINCOLN & GREEN.

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!!!

LES membres de la compagnie des Gardes d'Orléans, sont requis de se rendre tous les lundis et vendredis soir, à la galerie de la Mairie, à sept heures et demie précises, afin de recevoir des instructions du sergent instructeur. Par ordre du capitaine.
16 av G. S. ROUSSEAU, serg. inst.

CHASSEURS-A CHEVAL D'ORLEANS!

L'escadron montera à cheval dimanche prochain, 21 courant, en grande tenue d'hiver, et se réunira sur la place du Cirque, à 9 heures précises du matin.

Par ordre du commandant,
16 avril H. C. CAMMACK adjudant.

A VENDRE A BON MARCHE.

UN assortiment de liqueur superfine et fine, Absynthe verte suisse; Kirshwasser do; Bière blanche; Vinaigre blanc; Houblon.
S'adresser à DELAMOURTIERE,
16 avril. rue Royale, No. 254.

REÇUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée.

Fers à repasser, fil de fer et de cuivre; Pots d'étain, pour bouteilles, cercles en cuivre et en feuille; Boites en ferblanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Grecques à café (plaques) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et sourrisières en fil de fer; Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets et malles; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Survarrow; Filières à coussinets assorties, pantures courbées à plaques; Razoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spears et C. S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et métalles de boucher, assortis, Loquets de toutes qualités; Tonneaux anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, ca rés; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoïnes, passe-partout, scies de moulin &c., Compas de proportion et [illegible] à ressorts, rapporteurs, chevaux; Rappes fines, pour [illegible], bouilloires et poissonnières; Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieurs; Moulins à main de Park et de Corn de Nos. 1 à 10; Tilles, haches et cassettes pour tonneliers et charpentiers; Pièces de fils, rouletes en fer, compas de proportions, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre à vis; gimbardes en cuivre et en fer, vis à bois assorties; Bigornes de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à maçons de Brades, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, plantes, batteries en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Roulettes à chassis; loquets, polis et vernissés; Grès très-forts, assortis de 10 à 18 lames, faucelles No. 1 à 4; Poêles à frire de toutes qualités, couplets pour coffres &c.; Poignées en métal, plaquées; Anneaux de tentes en fer et en cuivre; avec un assortiment général de Fournitures de selliers et de cinrellerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses; poil à enduire en barils et en boucaudes, colle forte américaine braie, goudron et résine.
F. PASCAL.
16 av

A VENDRE au bassin, par les soussignés, bœufs à feu de Pensacole, de 1ère qualité, bons de chargement, do. de pin, charbon, cables blanc, cordages, goudron et résine.
GUESNARD & ALPUENTE.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR RUSSY.

IL sera vendu, le jeudi 2 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

TROIS